

veulent faire à cette institution que nous chérissions tous comme un élément très important de la structure de notre vie canadienne.

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas d'hier que la Chambre est aux prises avec le problème majeur et sérieux de son incapacité ou, plutôt, de son inhabileté à organiser son programme, à prévoir ses affaires ou ses travaux sur une base plus réaliste, plus pratique et plus efficace, plus adaptée aussi au volume accru et à la complexité de la législation actuelle, plus en ligne avec les besoins nouveaux et les temps présents.

Lorsque, au mois de décembre dernier, la Chambre a adopté la grande majorité des recommandations du comité sur la procédure et l'organisation, nous avons fait un grand pas, comme jamais auparavant, pour moderniser notre procédure que tous reconnaissaient comme désuète. Et d'ailleurs, cette question avait été soulevée très longuement, particulièrement durant la dernière campagne électorale, et je crois que nous pouvons dire que nous avons reçu un mandat formel de la population de procéder à des réformes, quant à notre méthode de travail.

• (9.00 p.m.)

Je crois que tous reconnaissent maintenant, malgré certaines appréhensions qui avaient été exprimées lors du débat, que le prestige du Parlement y a gagné, que les projets de loi sont étudiés de façon plus adéquate et que les prévisions budgétaires reçoivent un examen plus sérieux et approfondi. Il faut aussi souligner que l'opposition a plus d'occasions d'influencer la législation en présentant son point de vue, particulièrement lors des amendements qu'elle peut proposer, tant en comité qu'à la Chambre.

Évidemment, il y a encore des améliorations à apporter, spécialement au fonctionnement des comités, alors que certains sont surchargés de travail et qu'ils ont besoin, par exemple, d'experts, d'un personnel supplémentaire, de locaux plus adéquats et plus nombreux, etc. D'ailleurs, le comité de la procédure et de l'organisation s'est penché sur ce problème et a fait certaines recommandations.

Mais il nous reste à compléter le travail qui a été si bien commencé et à se mettre au diapason des Assemblées législatives modernes du monde démocratique qui ont, pour la plupart, sinon toutes, adopté des règlements en vue de limiter les débats qui s'éternisent sans raison.

Il est encore impossible de fixer ou de prévoir un calendrier législatif au cours d'une session. Nous allons ajourner celle-ci alors qu'il reste au *Feuilleton* ou en suspens, ici ou à l'autre endroit, toute une série de projets de loi importants qui auraient pu être discutés et adoptés.

On ne peut prévoir de temps pour l'adoption d'un bill à aucun stade de son étude, soit à la Chambre, soit en comité. Cette session, qui devait s'ajourner le 27 juin, est encore en cours. Actuellement, on ne peut prévoir quand elle s'ajournera.

Il me semble évident que notre Parlement, pour s'adapter aux besoins du pays et fonctionner d'une façon efficace, ordonnée et constructive, doit avoir une procédure qui permettra que l'on fixe une limite, lorsqu'il n'y a pas d'entente et qu'on est en face d'une obstruction systématique de la part d'une minorité qui avance indéfiniment les mêmes arguments seulement dans le but de retarder une décision, pour chambarder le programme législatif du gouvernement ou encore, peut-être, pour des fins politiques ou partisans.

En décembre dernier, il n'y eut pas de décision, contrairement à ce qu'on a avancé dernièrement à ce sujet. La seule décision fut de référer de nouveau cette question importante au même comité pour qu'il examine de nouveau, à la lumière des expressions d'opinions qui avaient été émises lors du débat, en décembre, et au regard des règles et des pratiques en vigueur à Westminster, qui est toujours considéré comme le modèle des Parlements et spécialement du nôtre.

Lors du premier débat et encore maintenant, ceux qui veulent consolider leur emprise sur la marche des affaires du Parlement et aussi leur droit de veto à l'encontre de l'opinion de la majorité qui, constitutionnellement et normalement, doit décider finalement, ont suggéré qu'il fallait se fier au bon sens et au raisonnement de tous les députés ou des représentants des partis.

Monsieur l'Orateur, l'expérience a démontré que ceci n'est ni pratique, ni réaliste, et je suis certain que si tous les députés de l'opposition—il ne faut pas oublier qu'il y a trois partis d'opposition, et qu'un parti ne peut parler au nom d'un autre pour garantir un ordre donné ou censé l'être, en ce qui a trait à l'expédition des travaux de la Chambre—sont raisonnables, il n'y aura jamais de danger que l'article 75c soit appliqué, car le gouvernement, qui ne voudra certainement pas être accusé de dictature, etc., fera tout en son possible pour s'entendre avec les autres partis